



SNPTP

COMMUNIQUÉ

Examen professionnel TSEF1 : un choix à faire

+ Ce que dit l'administration

Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 1^{ère} classe du ministère de la défense au titre de l'année 2015 :

Un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 1^{ère} classe (TSEF1C) du ministère de la défense est ouvert au titre de l'année 2015.

Le nombre de postes offerts est fixé à 39.

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation de cet examen professionnel.

La date limite de retrait des dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée au 21 juillet 2015 à 12 heures, heure de Paris, terme de rigueur.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 21 juillet 2015, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule le 1^{er} septembre 2015, dans les centres d'examen créés par les CMG de Lyon, de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux et de Toulon.

Les candidats situés dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger sont rattachés au CMG de Saint-Germain-en-Laye.

Des centres d'examen sont systématiquement créés en cas de dépôt de candidature. En vue de l'épreuve orale d'admission, seuls les candidats admissibles adressent leur dossier de RAEP en quatre exemplaires, au CMG de Lyon, au plus tard le 2 novembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale d'admission se déroule à Lyon, à compter du 7 décembre 2015.

La date et l'horaire de passage à l'oral sont fixés ultérieurement et individuellement pour chaque candidat admissible.

+ Commentaire FO

FO a rappelé à l'administration, lors du CTM du 25 juin, que cet examen professionnel tombait **le jour de la rentrée des classes**... contrairement à l'examen professionnel de TSEF 2 qui lui est programmé le 3 septembre.

N'aurait-il pas fallu mettre en place ces deux examens professionnels la semaine d'après ?

C'est ce que **FO** demande.

L'administration a jugé bon de conserver les dates prévues sous prétexte qu'il était difficile aujourd'hui de modifier un examen professionnel national.

Voilà encore un bel exemple de considération par l'administration des contraintes calendaires des agents du ministère de la défense, alors qu'aujourd'hui elle n'a à la bouche que le parcours professionnel, et le parcours professionnel, et encore le parcours professionnel...

**Eh bien ils n'ont qu'à faire passer tous les agents au choix,
il n'y aura plus de problème de date !**

Paris, le 6 juillet 2015